VALDELIA
Accélérateur de secondes vies

Annexe I

Barème de soutien et modalités de calcul

		Prérequis au versement du soutien	Modalités de versement	Montant du soutien
Réutilisation (REU)	**Soutien à la tonne effectivement réutilisée** au titre de la collecte ou le prélèvement, le transport, le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation, la traçabilité.	Opération faisant l'objet d'une fiche de collecte - apport dument remplie. Justificatifs d'entrée et de sortie (factures, attestations de don Valdelia) à fournir.	Trimestriel	100€/tonne + 45€/tonne si collecte-transport pris en charge par la structure.
	REU 1. Soutien à la tonne effectivement réutilisée issues de collectes effectuées à plus de 30km du siège, local de votre structure.	Opération faisant l'objet d'une fiche de collecte dument remplie (adresses détenteurs et structures exhaustives). Justificatifs d'entrée et de sortie (factures, attestations de don Valdelia) à fournir.	Trimestriel	+ 45 €/tonne
	REU 2. Soutien à la tonne collectée au titre de la coordination d'une opération Valdelia. **Soutien uniquement sur mandat de Valdelia.**	Opération obligatoirement tracée via Léo, faisant l'objet de fiches de collecte et d'un « Protocole de coordination Valdelia » dument remplis. Opérations éligibles : minimum 3 partenaires ESS conventionnés VADLELIA dont le coordinateur, pour un volume de collecte total supérieur ou égal à 5 tonnes.	Trimestriel Plafonné à 600€ par opération	30€/tonne

VALDELIA

Réutilisation (REU)	**REU 3. Soutien à la tonne collectée** au titre des collectes programmées en moins de 72h ouvrées. **Soutien uniquement sur mandat de Valdelia.** **Non cumulable avec REU1 et/ou REU2.**	Demande via Léo < 72h pour une opération supérieure à 20M3. Validation par Valdelia auprès des partenaires référencés sur la base du volontariat. Opération obligatoirement tracée via Léo, faisant l'objet de fiches de collecte et d'un « Protocole 72h Valdelia » dument remplis.	Trimestriel	90€/tonne

Réemploi (REE)	**Soutien aux tonnes effectivement réemployées** prenant en compte la collecte, le transport, le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation et la traçabilité.	Opération faisant l'objet d'une **fiche de collecte - apport** dument remplie. **Justificatifs d'entrée et de sortie** (factures, attestations de don Valdelia) **à fournir.**	Trimestriel	**100€/tonne + 45€/tonne** si collecte-transport pris en charge par la structure.
Promotion, Communication et Information (PCI) **Soutiens PC1,2 et 3 cumulables dans la limite de 1000€ annuel.**	**Soutien pour favoriser les actions communication et d'information** auprès du consommateur sur l'impact environnemental, économique et social de son geste d'achat et pour la promotion des activités de préparation à la réutilisation	**PCI1/2 : Remboursement forfaitaire annuel.** Justificatifs : documents édités, factures, photos, impressions écrans. **PCI3 : Remboursement au réel des dépenses engagées.** Justificatifs : mailing ou courrier, programme de l'évènement, factures des dépenses engagées, justificatifs de déplacement et ou factures liées à une inscription.	**PCI 1 Impression** brochure flyer affiche **Fabrication** signalétique.	Forfait **300€/an**
			PCI 2 Ecriture web, **conception** numérique graphique.	Forfait **200€/an**

	et/ou de prévention dont le réemploi des DEA non-ménagers.	**Le soutien à l'évènement PCI 3 doit être validé en amont par un collaborateur Valdelia. Le mail de validation est à joindre à la déclaration trimestrielle concernée.**	**PCI 3 Organisation** ou **participation** évènement assurant la promotion de la réutilisation/ réemploi des **DEAPro**	Au réel jusqu'à **1000€/an**

Afin d'éviter toute double déclaration, les ventes ou dons entre partenaires ESS Valdelia conventionnés ne seront pas éligibles aux soutiens dans le cadre de ce partenariat.

C'est à la structure partenaire Valdelia qui bénéficie de ce don ou qui achète ce mobilier de déclarer à Valdelia les tonnages une fois les mêmes mobiliers redonnés, revendus ou utilisés en interne.

La cartographie des partenaires Valdelia conventionnés est mise à jour chaque trimestre sur www.valdelia.org.

Réemploi	Réutilisation
Le mobilier usagé n'est jamais passé par le statut de déchet. Le réemploi concerne tout le mobilier qui a été collecté sans passer par Valdelia.	Le mobilier usagé est passé par le statut de déchet. Il passe par la filière Valdelia : en lien avec la logistique Valdelia et / ou une mise en relation entre ESS et détenteur par Valdelia.
• Don direct du détenteur au partenaire • Collecte chez un détenteur sans lien Valdelia	• Collecte de mobilier par le partenaire en lien avec la logistique Valdelia (classique, PAV, etc.).